

# **ASSISES NATIONALES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART**

**Paris, 28 mai 2009**

## **LETTRE OUVERTE A MADAME LA MINISTRE**

### **DES PARTICIPANTS (DIRECTEURS, ENSEIGNANTS, ETUDIANTS) AUX ASSISES DES ECOLES SUPERIEURES D'ART DU 28 MAI 2009 A PARIS**

Madame la Ministre,

Une société ne peut s'épanouir sans une culture forte. Cette culture s'enracine dans le passé mais ne peut se développer sans s'appuyer sur une création vivante.

Renforcer l'art, renforcer la création, passe par le renforcement des enseignements à la création.

Ce renforcement doit prendre en compte la spécificité de ces enseignements, fondés sur l'expérimentation permanente, la mise en œuvre comme questionnement et ouverture de sens multiples, la prédominance du sensible comme moyen d'accès à l'intelligible...

Il ne saurait y avoir un enseignement supérieur des arts plastiques sans un engagement fort de l'Etat, du Ministère de la culture, à tous les niveaux : pour donner à cet enseignement fondamental les moyens dont il a besoin, mais aussi pour garantir la spécificité des enseignements dont il a la responsabilité pédagogique.

Nos enseignements sont aujourd'hui, et c'est justice, en voie d'être reconnus comme enseignements supérieurs. Mais, vous le savez, les voies empruntées à l'heure actuelle menacent les fondements mêmes de nos enseignements en les soumettant à des critères sans rapport avec les contenus, les dispositifs pédagogiques et les objectifs de nos formations, extérieurs à la pratique artistique. Les développements actuels engagent en effet nos enseignements dans une course d'obstacles qui ressort de la mise en concurrence et inquiète la plupart des écoles sur leur avenir et la pérennité de l'art.

Par ailleurs, le ministère de la culture ne semble pas être véritablement le maître d'œuvre des dossiers.

A l'issue des assises extraordinaires des écoles d'art qui se sont tenues à Paris le 28 mai, nous demandons solennellement à l'Etat, à votre ministère, de jouer son rôle, d'être l'instrument et le garant de la spécificité de nos enseignements :

- en affirmant l'originalité des enseignements à la création et sa responsabilité principale dans ce domaine pour favoriser la renommée internationale de l'art français dont les plus éminents représentants sont issus de nos écoles,
- en instituant dans les plus brefs délais le conseil des enseignements supérieurs artistiques comme structure de concertation, de réflexion, de propositions et d'initiatives,
- en mettant en urgence en chantier un travail de concertation pour la rédaction de textes organisant les enseignements supérieurs à la création, dans tous les domaines de la création plastique, et pour toutes les écoles, en adéquation avec le travail sur projet, la recherche singulière et les modalités originales de son évaluation,
- en harmonisant sans délai les statuts des enseignants, en garantissant le recrutement d'artistes et de théoriciens issus de cette pratique uniquement d'après les qualités de leurs travaux attestées dans le champ de l'art contemporain, en alignant les statuts sur ceux en vigueur dans l'enseignement supérieur, et en revalorisant dès à présent le statut de l'ensemble des professeurs d'enseignement artistique en activité dans les écoles conformément aux propositions du rapport sur la filière culturelle du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale voté le 20 février 2008,
- en proposant des solutions ouvertes pour donner une réelle autonomie aux établissements, au lieu d'imposer un modèle unique ou des regroupements forcés indépendamment de tout projet pédagogique,
- en favorisant et renforçant le réseau des écoles qui fait la force de l'art-

Nous demandons que soient suspendues dès aujourd'hui et réexaminées dans les meilleurs délais les procédures en cours qui, en fonction d'urgences et de délais mal définis, ne répondent pas aux vrais enjeux du développement, de la reconnaissance et de l'harmonisation des enseignements supérieurs artistiques.